



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-233 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 10 juin 2024, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert (2024-233).*

L'objet du règlement vise à intégrer les modifications liées à la restructuration imposée par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15) adopté en 2014, suivant l'entente intervenue entre les parties en mai 2019.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 13 juin 2024.

Le greffier adjoint,

Roch Sergerie

Chef de service du greffe, du contentieux et des permis et inspections